

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 27 SEPTEMBRE 2019**

**NOMBRE :**

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 19
- de votants 25

L'an deux mil dix neuf

Le 27 septembre

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,  
Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe, Maire

**OBJET**

**DEPARTEMENT DU NORD -  
CONVENTION DE TRANSFERT DE  
VOIE DEPARTEMENTALE DANS  
LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Etaient présents : BAILLEUX A. BAUDRIN P. FAILLON J. DOLEZ  
C. DELANNOY JM. DUMOULIN H. SALADIN B. COLLET C.  
THUILLET MP. PREUVOT R. COLLET Ch. DESROUSSEaux C.  
MULON M. MONTAY G. HAMADI A. MUSY F. MONSERGENT  
A. NATHIEZ V. RAMEZ D.

Le Maire certifie que le compte-  
rendu de cette délibération a été  
affiché à la porte de la mairie le  
02/10/2019

Etaient excusés : GOBERT J. GARNERONE L. RIFF C.  
COLOMBEL L. PREVOT V. MOREAU G.

Procurations respectives à : COLLET C. MULON M. PREUVOT R.  
NATHIEZ V. RAMEZ D. MONSERGENT A.

Et que la convocation du Conseil  
avait été faite le 20/09/2019

Etaient absents excusés : DE MULDER A. SPOTO S.

Un scrutin a eu lieu, M. Damien RAMEZ a été nommé pour remplir  
les fonctions de secrétaire.

Le Maire informe le conseil municipal de la réalisation d'un giratoire à l'angle des rues Paul Vaillant  
Couturier et du CD 40. En contrepartie de cette réalisation, la commune a été sollicitée pour  
reprendre dans son domaine public communal parties de la RD 59 correspondant à la section  
comprise entre les PR 3+0034 et PR 4+0582 (rues Paul Vaillant et Anatole France).

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention de transfert de ces rues.

Le conseil municipal, entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité  
d'autoriser le maire à signer ladite convention.

Fait en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,  
Maing, le 2 octobre 2019

La DGS

I. SERAFINI

